

FUSION FORMELLE UCLOUVAIN / SAINT-LOUIS EN SEPTEMBRE 2019 ?

Publié le 17 septembre 2018



par Christian Du Brulle

Le Pr Vincent Blondel, recteur de l'[Université Catholique de Louvain](#) (UCLouvain), en est bien conscient. « 2019 sera une année d'élections (en Belgique) », constate-t-il. « Y compris à l'UCLouvain ». L'an prochain, son mandat de recteur arrivera à terme. Sera-t-il candidat à sa propre succession? Vincent Blondel ne se prononce pas. « Je réserve l'annonce de ma décision à la communauté universitaire », dit-il. « La limite des dépôts des candidatures est fixée au mois de janvier prochain ».

« Quoi qu'il en soit, mon choix sera indépendant de mon parcours personnel », précise-t-il également. « Comme recteur aujourd'hui, je pose les meilleurs choix pour mon institution ».

Nouveau logo, nouvelle identité visuelle

Et parmi ses choix, il y a celui de la fusion entre son Université et l'Université Saint-Louis, à Bruxelles. Les deux institutions ont déjà concrétisé ce rapprochement de diverses manières ces derniers mois, depuis qu'elles ont signé un contrat de mariage intitulé « Schéma directeur de fusion », un épais document approuvé par les instances des deux universités il y a un an, et qui précise les modalités de cette fusion.



Pour le recteur Blondel, la fusion de l'UCLouvain avec l'Université Saint-Louis à Bruxelles (respectivement 31.000 et 4.000 étudiants) ne fait aucun doute. Parmi les signes extérieurs de ce rapprochement, il y a le tout nouveau logo modulable qui est désormais commun aux deux institutions (voir photo en tête d'article). Et le nouvel

acronyme « UCLouvain ». On ne dit donc plus « UCL »... « Toutefois », précise encore le recteur, la dénomination officielle de notre université reste celle d'Université Catholique de Louvain ».

La nécessaire modification du décret « Paysage »

Tandis qu'en coulisses les rapprochements techniques se multiplient entre services administratifs et académiques des deux universités, dont tout récemment le recrutement commun d'un nouveau professeur, il reste une étape décisive à franchir: celle de faire amender le décret « Paysage » qui règle l'organisation des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et là, la balle est dans le camp du monde politique, en l'occurrence du ministre Jean-Claude Marcourt (PS), en charge de l'Enseignement supérieur en FWB. Lequel consulte longuement avant de prendre une décision.

« Or, nous sommes », comme le constate le Pr Vincent Blondel, "dans une année électorale". Outre les élections rectorales à l'UCLouvain en 2019, le mois de mai prochain sera aussi marqué en Belgique, par des élections régionales (notamment). Si du côté du ministre Marcourt, une décision de modifier le décret « Paysages » n'intervient pas avant cette échéance, et de préférence le plus tôt possible, le souhait de Vincent Blondel de voir la prochaine année académique (2019-2020) consacrer formellement cette fusion risque de rester... un souhait.

Une forme d'injustice

« Le passage informel à la fusion via une série de rapprochements est en route », insiste-t-il. « Mais pas la modification décrétole en vue de formaliser cette fusion. Or, depuis que ce décret existe, il a déjà connu une douzaine de modifications ».

Ce décret précise qu'il y a six universités en FWB et non cinq, comme ce sera le cas après la fusion.

Le recteur de l'UCLouvain pointe aussi qu'en FWB, les fusions entre les Hautes Ecoles sont encouragées.

« Si nos espoirs de pouvoir formaliser notre fusion avec l'Université Saint-Louis pour la rentrée académique de septembre 2019 devaient être déçus, cela nous apparaît comme une forme d'injustice », dit-il. Beaucoup peut être réalisé avant cette étape. Mais si la fusion n'est pas effective, nos universités resteront deux institutions distinctes ».